

Le catalogue raisonné, outil méconnu

Marcel Huquet

Volume 42, Number 171, Summer 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/53208ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Huquet, M. (1998). Le catalogue raisonné, outil méconnu. *Vie des Arts*, 42(171), 46–48.

Le catalogue raisonné

outil méconnu

Marcel Huguet

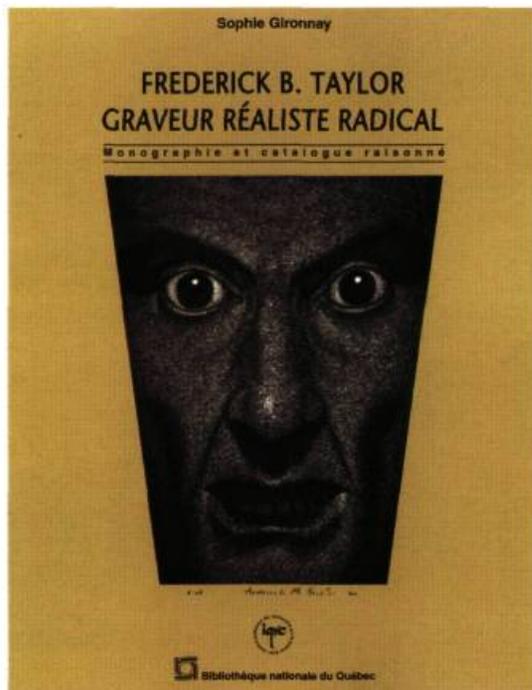
LA CONTREFAÇON DANS LA PEINTURE – PLUSIEURS CAS ONT ÉTÉ LARGEMENT MÉDIATISÉS – FAIT RESSORTIR L'IMPORTANCE DU CATALOGUE RAISONNÉ, EN DEHORS DE L'EXPERTISE PROPREMENT DITE, POUR S'ASSURER DE L'AUTHENTICITÉ D'UNE OEUVRE D'ART. D'AUTANT PLUS QUE LA LÉGISLATION CANADIENNE FAIT ÉTRANGÈMENT DÉFAUT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OEUVRES D'ART. LE CATALOGUE RAISONNÉ, EN FAISANT CONNAÎTRE LES OEUVRES D'UN ARTISTE, AURAIT MÊME UN EFFET DISSUASIF SUR CEUX QUI SE PRÊTENT AU TRAFIC DU FAUX.

Peu connu au Canada, le catalogue raisonné est largement utilisé aux États-Unis et en Europe. Celui-ci se veut le répertoire le plus exhaustif possible de l'œuvre authentifié d'un artiste. Il évite ainsi à l'amateur d'art des recherches laborieuses et coûteuses au moment de l'acquisition d'un tableau.

Une des caractéristiques du catalogue raisonné porte sur la description écrite et détaillée de chacune des œuvres, dans le style: «harmonie brune représentant une table sur laquelle à gauche figure une plante en pot», selon l'expression employée par Wanda de Guébriant. Celle-ci est associée à l'éditeur Claude Duthuit dans la réalisation des catalogues raisonnés de l'œuvre du peintre Henri Matisse.

BEAUCOUP PLUS QU'UN INVENTAIRE

Pour se voir attribuer l'appellation de *raisonné*, le catalogue doit inclure ce que François-Marc Gagnon, professeur d'Histoire de l'art à l'Université de Montréal, désigne comme «l'argument de provenance». Il s'agit de l'itinéraire de l'œuvre à travers le dédale des expositions et des transferts de propriété par ventes publiques et



privées, par succession et par donation, depuis la date de sa création. Le catalogue doit aussi fournir des indications, si possible, sur la localisation actuelle de l'œuvre.

Yseult Riopelle, qui se consacre depuis 12 ans à la préparation du catalogue raisonné des œuvres de Jean-Paul Riopelle, ajoute: «J'essaie aussi de faire ressortir les éléments attestant que le tableau correspond à la technique utilisée et au style déployé par

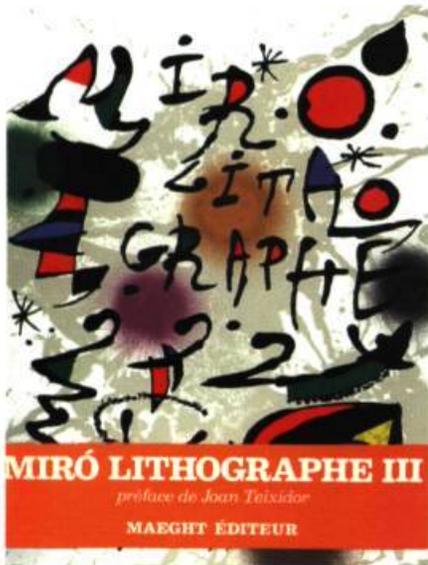
Jean-Paul à l'époque où l'œuvre a été peinte.»

Pour sa part, Ninon Gauthier, qui a déjà répertorié 3500 œuvres de Marcel Barbeau, a inclus dans son catalogue «une étude comparative des œuvres dans le contexte de l'évolution de l'artiste, de son époque et par rapport à ses prédécesseurs.»

Voilà qui est beaucoup plus qu'un inventaire. Le catalogue raisonné doit contenir le titre de l'œuvre, les dimensions, la date de la création, la mention et la qualité de la signature, le contenu de l'inscription s'il y a lieu, une description du tableau, l'argument de provenance, sa localisation et toute information pertinente quant à la technique et au style du peintre dans le contexte de son évolution artistique et, s'il y a lieu, de son époque.

M. Yves Lacasse, conservateur en chef adjoint au Musée de Québec, reconnaît que le catalogue raisonné est «un outil fondamental d'identification des œuvres d'art. Malheureusement, ajoute-t-il, en art québécois, c'est une rareté, pour ne pas dire une chose inexistante.»

Nous en avons retracé quatre dans les bibliothèques du Québec. Ceux de Joseph



Saint-Charles (1868-1956), Horatio Walker (1858-1938), David Milne (1882-1953) et Frederick Bouchier Taylor (1906-1987).

À défaut d'un catalogue raisonné sur Alfred Pellan, son épouse Madeleine tient à jour le répertoire complet de ses œuvres. C'est peu quand on sait que la maison d'édition américaine Sullivan Gross Books and Prints Ltd de Santa Barbara affiche plus de 700 titres de catalogues réalisés aux États-Unis et en Europe, notamment en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Italie, en Belgique et en France. On peut consulter la liste de ces catalogues sur Internet. Cette liste n'inclut pas les catalogues raisonnés publiés à compte d'auteur.

UN TRAVAIL DE DÉTECTIVE

Les catalogues raisonnés sont des ouvrages à petit tirage, s'adressant surtout aux conservateurs, aux commerçants d'œuvres d'art et aux collectionneurs. Certains catalogues tentent de regrouper l'œuvre dans sa totalité, d'autres se limitent à une période ou à la partie lithographiée, aux dessins, aux sculptures, à l'œuvre peinte. Leurs prix varient de 50 \$ à 5 000 \$ et plus. On peut en consulter plus d'une centaine dans les bibliothèques publiques et les bibliothèques des universités et des musées du Québec. M. Jean-Pierre Valentin, de la galerie Jean-Pierre Valentin, rue Sherbrooke, à Montréal, admet les consulter régulièrement: « Ils me permettent d'économiser du temps de recherche dans l'identification de certains tableaux. »

La plupart du temps, ces catalogues sont réalisés par les proches de l'artiste, des amis

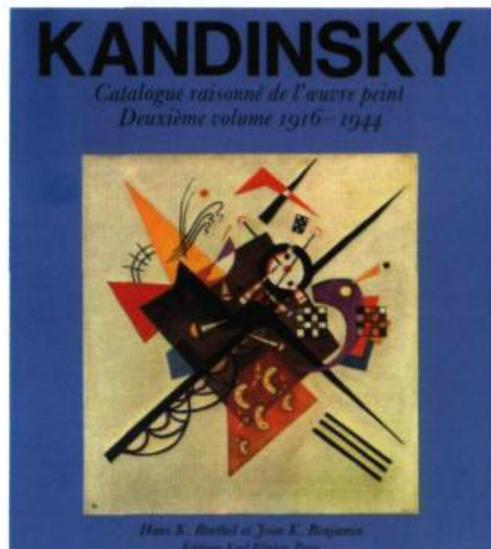
et des admirateurs qui ont une bonne connaissance de son œuvre. Ceux-ci l'ont fréquenté de son vivant, ils peuvent l'avoir vu dans son atelier et ont parcouru ses expositions. « C'est un grand avantage pour les auteurs de connaître l'artiste et d'avoir pu suivre l'évolution de l'œuvre, affirme Yves Lacasse. Ils peuvent ainsi avoir accès à des sources d'informations privilégiées ». Et ils peuvent toujours faire appel à des spécialistes – professeurs d'histoire de l'art, historiens, critiques, conservateurs, galeristes – dans le but d'apporter un « éclairage » supplémentaire à l'œuvre répertoriée. Aux États-Unis, certains catalogues raisonnés sont réalisés à l'occasion d'activités de recherche universitaire.

La préparation d'un catalogue raisonné, c'est un travail de détective. Cela suppose des années de recherches, de visites de collections publiques et privées, d'études en bibliothèques, d'épluchages de résultats de ventes publiques pour retrouver un tableau « perdu » dans un musée ou chez un collectionneur « au bout du monde ». Une fois que celui-ci est retrouvé, il faut procéder à un examen attentif, l'analyser, consigner les informations requises et le photographier. Toutes ces opérations exigent du temps, de la patience, de la persévérance et des fonds.

LE CATALOGUE RAISONNÉ DOIT CONTENIR
LE TITRE DE L'ŒUVRE, LES DIMENSIONS,
LA DATE DE LA CRÉATION, LA MENTION ET
LA QUALITÉ DE LA SIGNATURE, LE CONTENU
DE L'INSCRIPTION S'IL Y A LIEU,
UNE DESCRIPTION DU TABLEAU,
L'ARGUMENT DE PROVENANCE,
SA LOCALISATION ET TOUTE INFORMATION
PERTINENTE QUANT À LA TECHNIQUE ET
AU STYLE DU PEINTRE DANS LE CONTEXTE
DE SON ÉVOLUTION ARTISTIQUE ET,
S'IL Y A LIEU, DE SON ÉPOQUE.

DES LOIS INEXISTANTES

Ninon Gauthier poursuit sa recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat en histoire de l'art contemporain. Un travail qui dure depuis 5 ans et qui sera achevé au printemps de l'an 2000. « J'ai déjà déposé, dit-elle, les deux premiers volets à l'Université Paris-IV Sorbonne comme mémoire de maîtrise (1995) et comme mémoire de Diplômes d'études avancées



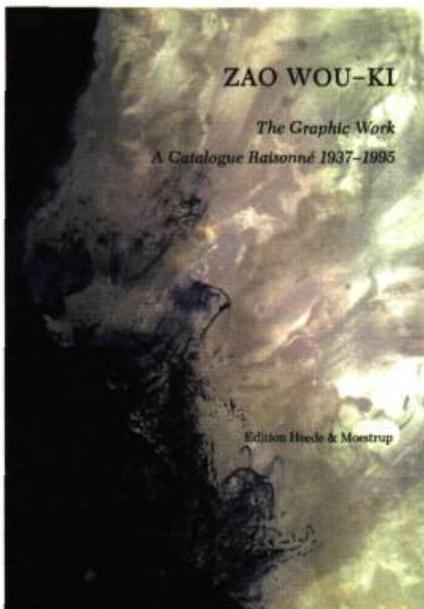
(1996) en Histoire de l'art contemporain sous le titre commun Échos et résonances dans l'œuvre de Marcel Barbeau. J'ai aussi déposé pour consultation les textes d'analyse et les principales annexes de ces deux mémoires à la Médiathèque du Musée d'art contemporain de Montréal, au Musée du Québec, à la Bibliothèque des arts de l'UQAM, ainsi qu'au Fonds Marcel Barbeau du Service des archives de l'UQAM. Le catalogue même n'est déposé qu'à la Sorbonne et le livre des planches demeure en ma possession jusqu'à publication».

Yseult Riopelle a réussi depuis douze ans à répertorier 4 500 œuvres de son père. Il y a trois ans, elle n'a pas hésité à venir s'établir au Québec afin d'y retrouver une partie importante des œuvres faisant partie de collections privées et publiques au Canada. Elle évalue à 500 le nombre d'œuvres qu'il lui reste à répertorier.

Il aura fallu le travail de trois générations de la famille Matisse pour répertorier l'œuvre du peintre. Claude Duthuit, petit-fils de l'artiste, a publié le catalogue des sculptures,

des dessins et des estampes. Il ne prévoit pas publier l'œuvre peinte avant cinq ans.

Maeght Éditeur de Paris, dirigé par Isabelle Maeght, affecte deux chercheurs, à temps plein, à la préparation des catalogues sur Fernand Léger. Le 5^e tome est sorti des presses il y a quelques mois après 16 ans de travail. L'œuvre définitive comprendra 11 tomes.



En plus d'exiger un travail considérable, la réalisation d'un catalogue raisonné n'est pas à l'abri des tracasseries et des résistances, comme peuvent en témoigner Ninon Gauthier, Yseult Riopelle, Wanda de Guébriant et Isabelle Maeght. Celles-ci ne cachent pas les difficultés éprouvées auprès de marchands et de collectionneurs méfiants, de maisons de ventes aux enchères ou de musées récalcitrants. « Surtout les petits musées, affirme Ninon Gauthier, qui prennent pour acquis qu'une œuvre qui leur a été donnée est une œuvre authentique, ce qui n'est pas toujours le cas. »

Maeght Éditeur compte quelque 14 catalogues raisonnés sur Miro, Bram Van Velde, Braque, Chagall, Chillida, Léger, Miro, Voss.

La Fondation Dubuffet, créée du vivant de l'artiste, poursuit également, depuis 1964, la publication du catalogue intégral des travaux du peintre, à partir de leur origine (1917) jusqu'au dernier dessin du 17 avril 1985. Le catalogue se présente sous forme de fascicules de format 32,5 cm x 20,5 cm dont chacun regroupe un ensemble de travaux du peintre appartenant au même cycle. À ce jour, le catalogue comprend 39 fascicules.

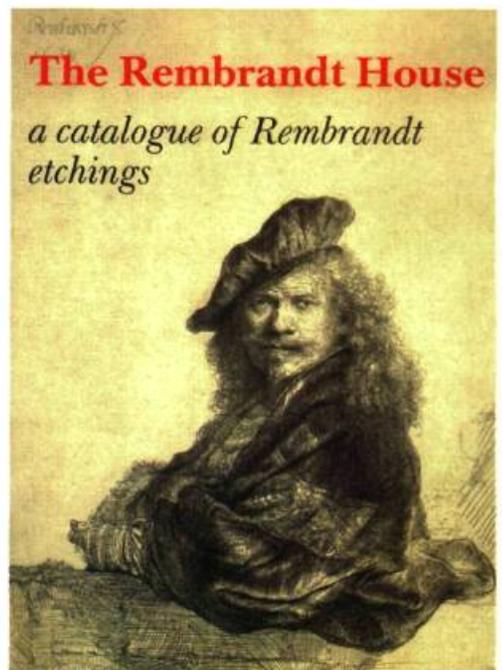
Dans la presque totalité des cas, le financement de ces catalogues provient de la succession de l'artiste ou de fonds privés, rarement des fonds publics. En 1997, une dizaine de catalogues raisonnés ont été publiés en France.

Au Québec, les musées se limitent à la publication de catalogues d'expositions. Quant au Conseil des Arts du Canada et au Conseil des Arts et des Lettres du Québec, les catalogues raisonnés ne semblent pas répondre aux critères définis dans les programmes de subvention.

Mais pourquoi donc se lancer dans une entreprise aussi laborieuse?

« C'est une histoire de passion », affirme Isabelle Maeght. « Et d'intégrité de l'œuvre », ajoute Yseult Riopelle. Convictions partagées par les galeristes Michel Tétréault, de Michel Tétréault Art International et Gilles Charest, de l'Harmattan, à Baie Saint-Paul. Yseult Riopelle est d'autant plus convaincue du bien-fondé d'une telle tâche qu'elle a été appelée à débusquer des faux à quelques reprises, dont la plupart n'ont pas été saisis. Les services policiers ne semblent pas disposer des ressources nécessaires pour effectuer un travail efficace. Quant aux lois...

« Les lois sont inexistantes au Canada en matière de faux en art », affirme Philippe Bensimon, criminologue au Service correctionnel du Canada et auteur d'une thèse universitaire sur les faux en peinture. Celui-ci doute beaucoup de l'efficacité des poursuites pour contrefaçon tant que le Canada n'aura pas précisé sa législation sur les œuvres d'art.



« Il arrivera à Jean-Paul Riopelle ce qui est arrivé à Matisse, prétend Wanda de Guébriant qui affirme identifier un faux Matisse sur deux. Les gens croiront qu'il est très facile à copier. »

Plus un artiste est coté, plus il intéresse les faussaires. C'est connu. Et la notoriété de Riopelle est à la hausse. « Il s'agit d'un des seuls artistes automatistes dont la manière et le style s'inscrivent dans le courant international de l'abstraction lyrique » affirme Paul Maréchal, conservateur-adjoint de la collection du holding Power Corporation et professeur à l'UQAM.

« Dès que les amateurs d'art sauront qu'ils peuvent consulter le catalogue raisonné – éventuellement sur Internet – et les listes des œuvres volées et des contrefaçons en circulation, précise Yseult Riopelle, ils auront au moins un outil pour aller à la source. Par la suite, ils devront présenter le tableau pour fins d'expertise afin de s'assurer de son authenticité. Le catalogue raisonné est donc un outil important d'authentification. »

Le galeriste Simon Blais est convaincu qu'en faisant connaître les œuvres, le catalogue raisonné peut avoir aussi un effet dissuasif sur les faussaires. Simon Blais est l'initiateur du projet de catalogue raisonné Musée virtuel Jean-Paul Riopelle, toujours à l'étude, dont le but est d'assurer la diffusion la plus large possible des œuvres de l'artiste via le multimédia. □

¹ Publié par les Presses de l'Université de Toronto, fin 1996.